

trouvent réduites à cette extrémité. En effet, le très honorable chef de la gauche ne doit pas avoir oublié l'attitude qu'il a prise sur cette question. Tous les membres de cette Chambre connaissent les faits qui ont marqué la conduite de mon très honorable ami. En 1896 il adoptait la politique de sir Charles Tupper quant à la préférence entre les différentes parties de l'empire. Il disait alors que s'il arrivait au timon des affaires, il tenterait tous les efforts possibles en vue d'établir un système de préférence commerciale mutuelle dans les limites de l'empire, politique que prônait sir Charles Tupper. En 1897, il se rendait en Angleterre pour dire à la population de la mère patrie que le Canada ne désirait aucunement de préférence sur les marchés anglais. Pourquoi cela? Parce que le Canada ne voulait pas que la mère patrie mît des entraves à ce système de protection qui, disait-il, avait été la base même de cette politique si désastreuse pour ce pays durant tant d'années. Je n'ai pas besoin de signaler, comme exemple d'inconséquence—si l'on doit s'appesantir là-dessus—que mon très honorable ami durant les quinze années suivantes a maintenu au Canada ce système même qu'il avait dénoncé avec tant de vigueur à la population de la Grande-Bretagne. Ici encore mon très honorable ami semble poser à l'humoriste inconscient, après tout, alors qu'il traite la question de réciprocité dans les limites de l'empire, et que, d'autre part, il engage les pourparlers en vue de la réciprocité avec les Etats-Unis, ne réalise-t-il pas que, même en faisant abstention de toute considération nationale pour n'envisager cette question qu'au point de vue purement économique, il serait infiniment plus avantageux à la population du Canada de chercher à établir des relations commerciales dans les limites de l'empire avec ceux qui sont nos clients, que de chercher à en nouer avec les producteurs des Etats-Unis qui nous font concurrence sur les marchés de l'univers? M'est avis que dans cette partie de l'empire, si l'on tient compte de l'immense variété des produits de ce dernier, on trouve une base infiniment plus avantageuse pour conclure des arrangements commerciaux réciproques qu'en en trouvait dans le projet que mon très honorable ami avait soumis au Parlement.

Le très honorable chef de la gauche a discuté la constitution du ministre qu'il n'a trouvée nullement de son goût. En effet, dans la dernière partie du projet de résolution qu'il a soumis il a adopté une attitude des plus extraordinaires—inconnue, que je sache, ici même—demandant à faire observer à Son Altesse Royale le gouverneur général que la Chambre ne devrait pas approuver la constitution du ministre. Je n'ai jamais entendu dire qu'il était du devoir du roi, ou de son représentant de s'intéresser à ce que le Parlement devait ou ne devait approuver à ce sujet.

Mon très honorable ami a énoncé une théorie constitutionnelle inconnue de la génération présente en demandant à Son Altesse Royale, le gouverneur général, de se prononcer sur ce que le Parlement devait ou ne devait pas approuver touchant les ministres. J'ai toujours compris que d'après le présent système de gouvernement constitutionnel, la liberté de pensée avait été accordée aux représentants du peuple constitués en parlement. Au cours de ses observations mon très honorable ami s'est montré sous un jour qu'il a déjà déveint lui-même en parlant d'un orateur qui ne basait ses théories que sur des extraits cueillis ici et là. Cependant, il me fait réellement plaisir de constater qu'il n'a pas remonté de quinze ou de vingt années dans le passé à seule fin de signaler à l'attention de la Chambre des questions qui se rapportent plus ou moins aux débats, mais encore qu'il a remonté jusqu'à deux cent cinquante ans pour y trouver l'idée qu'il se forme du gouvernement constitutionnel. J'aimerais expliquer à mon honorable ami, en cette première occasion, de crainte qu'il n'existe de malentendu à ce propos, que ce ministère n'a pas été constitué dans le but de lui plaire sous tous les rapports.

Nous savions que cette tâche serait impossible et qu'importe la façon dont j'aurais formé mon cabinet, mon très honorable ami aurait trouvé le moyen d'invoquer la même argumentation et de faire entendre les mêmes plaintes qu'il a faites aujourd'hui. Il s'est permis des commentaires à propos de mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Monk). Rien n'élève au plus haut degré l'éloquence de mon très honorable ami à propos de l'honorable ministre des Travaux publics que de voir ce dernier faire partie du cabinet, tandis que lui siège à la gauche. Il compare la joie de M. Chamberlain à propos de mon honorable ami le ministre des Travaux publics à l'eau sainte que quelqu'un fait tomber sur sa majesté satanique. Si telle était son intention, je me contenterais de répondre que mon très honorable ami aurait pu trouver un exemple plus approprié dans son entourage presque immédiat.

Il saisit avidement l'idée de dissension dans le ministère et rien ne lui remplirait le cœur d'une joie plus grande que de croire à l'existence de ces différends. Après tout, il me semble que le discours de mon très honorable ami et les exemples qu'il a cités sont le résultat d'un état d'âme plutôt personnel.

Tous les honorables membres de cette Chambre se rappellent, j'en suis certain, que dans une circonstance, il y a environ douze ou treize ans, l'un de ses collègues les plus distingués déclarait que mon très honorable ami et les autres ministres avaient l'habitude de se quereller. Eh! bien, je puis l'assurer qu'un tel état de choses aussi déplorable n'existe pas en ce qui concerne